

Avoriaz, le 29 septembre 2026

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA
MARDI 28 JUILLET 2026
Office de Tourisme - 44 promenade du festival
74 110 AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Eric DUSSART.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Madame COLLOUD Simone et Jean-Marc VELLEMAN se portent volontaires.

Damien TRETHAU, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR

1. Exposé du Président.
2. Information sur les procédures juridiques en cours.
3. Discussion du projet de budget 2026/2027 et vote de la Résolution 1 « vote du budget 2026/2027 ».
4. Questions diverses.

Annexes :

- Annexe 1 : Projet de budget 2026-2027.
- Annexe 2 : Notice explicative projet de budget 2026-2027.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ALDA à l'adresse : <http://www.alda-avoriaz.eu>

(Onglet Documents ⇨ Documents officiels).

Ces deux annexes vous avaient été jointes à la convocation à cette Assemblée Générale.

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

1/ EXPOSE DU PRESIDENT

Chers Membres,

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Comme chaque année, ce rendez-vous estival constitue un moment clé de la vie de notre association. Il nous permet de vous présenter le projet de budget de l'exercice 2026-2027, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'ALDA, et de le soumettre à votre approbation.

Ce projet de budget a été adopté à l'unanimité par le Syndicat de l'ALDA lors de sa séance du 6 juillet 2026 avant de vous être adressé en annexe de la convocation à la présente Assemblée Générale. Il vous sera détaillé au point 3 de l'ordre du jour.

Au-delà de cet exercice budgétaire, cette Assemblée est également l'occasion de faire un point sur plusieurs dossiers majeurs qui concernent l'avenir de notre station.

La réglementation relative aux Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH)

Parmi les enjeux les plus importants auxquels Avoriaz est aujourd'hui confrontée figure la mise en œuvre de la réglementation applicable aux Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH). Cette évolution réglementaire impose à nos copropriétés des adaptations techniques importantes. Si ces obligations représentent un défi majeur, elles répondent avant tout à une exigence essentielle : garantir la sécurité des occupants tout en assurant la pérennité de la singularité de notre patrimoine immobilier.

Conscients de la nécessité de concilier ces impératifs avec la sauvegarde de l'identité architecturale unique d'Avoriaz, Haut-Chablais Interco (ex CCHC), compétent en matière d'urbanisme, et la commune de Morzine ont engagé un processus d'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX).

Cette procédure a pour objectif de faire valider par les services de l'État une solution constructive conciliant les exigences de la réglementation incendie avec la conservation du principe architectural qui fait la singularité de notre station : une structure en béton habillée d'une enveloppe en ossature bois. Cette démarche, particulièrement innovante, nécessite toutefois un long processus d'instruction auprès de plusieurs administrations.

À l'automne 2025, les sociétés Gustave et Effectis, associées au cabinet d'architecture d'Avoriaz AAA, ont été missionnées afin de conduire cette expérimentation sur la résidence Capella (ex Multivacances/Hermine), actuellement en rénovation.

Une première étape importante a été franchie avec le dépôt, en décembre 2025, d'un dossier dans le cadre du dispositif « France Expérimentation » auprès du ministère de l'Intérieur. Une réunion de travail s'est tenue le 20 février dernier, au cours de laquelle le ministère a fait part, de manière encourageante, de son intérêt pour cette démarche. Dans la continuité, un dossier technique complet a été transmis au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) au début du mois d'avril. Après examen de ce dossier, le ministère de l'Intérieur a souhaité organiser une nouvelle réunion d'échanges avant l'été. Si plusieurs étapes restent encore à franchir avant l'aboutissement de cette procédure, les avancées obtenues à ce jour permettent d'envisager raisonnablement une validation de cette ATEX au printemps 2027.

Esthétique générale de la station

Le respect des règles d'urbanisme constitue l'un des fondements de la préservation de l'identité d'Avoriaz. Bien plus que de simples contraintes administratives, ces règles traduisent une vision architecturale et paysagère qui fait l'originalité et la renommée de notre station depuis sa création. Elles garantissent la cohérence des aménagements, la qualité des réalisations et l'harmonie de notre environnement bâti, autant d'éléments qui participent à l'attractivité et à la valeur patrimoniale d'Avoriaz.

Chaque projet, même lorsqu'il paraît limité, fait partie intégrante de l'image de la station. C'est pourquoi le respect des prescriptions locales en matière d'urbanisme et d'architecture relève d'une responsabilité collective conformément aux statuts de l'ALDA. En veillant à leur application, nous préservons un patrimoine exceptionnel, reconnu pour son intégration au paysage montagnard par son mimétisme, au bénéfice des résidents, des copropriétaires, des professionnels et des visiteurs.

L'ALDA poursuit avec constance sa mission d'information et de sensibilisation afin de rappeler à chacun l'importance du respect des règles d'urbanisme, indispensables à la préservation de l'identité architecturale et paysagère d'Avoriaz. Elle veille également à leur bonne application.

Si la grande majorité des propriétaires et des professionnels s'inscrivent dans cette démarche, quelques situations de non-respect persistent. Dans ces cas, l'ALDA n'a d'autre choix que de saisir les autorités compétentes afin de garantir l'application des règles qui s'imposent à tous.

Je tiens à remercier chaleureusement la Municipalité pour son soutien et la qualité de la collaboration. Cette coopération est essentielle pour préserver, ensemble, le patrimoine, l'harmonie et le caractère exceptionnel d'Avoriaz au bénéfice des générations actuelles et futures.

Je ne saurais conclure cet éditorial sans rendre hommage à deux personnalités qui ont profondément marqué l'histoire d'Avoriaz et qui nous ont quittés cette année : Gérard Brémond et Lionel Chouhan.

Visionnaire et entrepreneur d'exception, Gérard Brémond a profondément transformé le tourisme de montagne en France. Fondateur du groupe Pierre & Vacances, il fut, aux côtés de Jean Vuarnet et du collectif d'architectes mené par Jacques Labro, l'un des principaux artisans de la création d'Avoriaz en 1966.

En imaginant une station entièrement piétonne, parfaitement intégrée à son environnement naturel et porteuse d'une conception résolument novatrice de la montagne, il a donné naissance à un modèle qui demeure, soixante ans plus tard, une référence internationale.

Au nom de l'ensemble des membres de l'ALDA, propriétaires d'Avoriaz, je tiens à lui exprimer notre profonde reconnaissance. Merci, Gérard Brémond, d'avoir imaginé, créé et façonné Avoriaz, et de nous avoir légué un patrimoine exceptionnel, toujours tourné vers l'avenir.

Nous souhaitons également saluer la mémoire de Lionel Chouchan, dont le nom restera indissociable du Festival International du Film Fantastique d'Avoriaz qu'il a créé.

Par sa vision, son audace et sa passion, il a su faire d'Avoriaz l'une des capitales mondiales du cinéma fantastique. Pendant de nombreuses années, le festival a accueilli les plus grands réalisateurs, acteurs et créateurs du cinéma de genre, conférant à notre station une renommée internationale et une identité culturelle unique, dont l'influence demeure encore aujourd'hui.

À travers leur œuvre et leur engagement, Gérard Brémond et Lionel Chouchan ont largement contribué au rayonnement d'Avoriaz. Leur héritage continuera d'inspirer celles et ceux qui ont à cœur de préserver l'esprit si singulier de notre station.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent séjour estival à Avoriaz.

Éric DUSSART
Président de l'ALDA

2/ INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES JURIDIQUES EN COURS

M. DUSSART informe les membres de l'Assemblée Générale sur les procédures juridiques en cours :

A/Procédure diffamation à l'encontre de Guy DION, Président de l'ALDA	
16 mars 2021	Réception procès-verbal de réquisition par les services de l'ALDA
	Suivront les auditions des membres de l'ALDA ayant participé au Syndicat et à l'AGO du 24 août 2020
26 décembre 2024 (AGO) 9 juillet 2025 (Syndicat) 26 décembre 2025 (AGO) 11 mai 2026 (Syndicat)	Aucune suite connue à ces dates
6 juillet 2026 (Syndicat)	Aucune suite connue à cette date
28 juillet 2026 (AGO)	Aucune suite connue à cette date

B/ Tribunal de commerce de Lyon – NET and YOU	
Cette procédure a fait l'objet d'informations régulières depuis son ouverture le 8 juin 2023 : AGO 250723 / AGO 261223 / AGO 310724 / AGO 261224 / AGO 280725 / Syndicat et AGO 261225 :	
17 janvier 2025	Affaire renvoyée au 28 janvier 2025 pour dépôt des écritures ALDA
28 février 2025	Dépôt des conclusions ALDA et dépôt de nouvelles écritures NAY et renvoi au 25 mars 2025
28 mars 2025	Dépôt des conclusions ALDA et report au 25 avril 2025 pour dépôt des conclusions SUMNET et renvoi au 6 juin 2025 pour dépôt des écritures NAY
6 juin 2025	Dépôt des conclusions NAY et renvoi au 4 juillet pour dépôt conclusions ALDA
4 juillet 2025	Affaire renvoyée au 12 septembre pour dépôt des conclusions ALDA
Information Syndicat et AGO 26 décembre 2025	
12 septembre 2025	Demande report pour dépôt des conclusions ALDA
Information Syndicat 11 mai 2026	
	Rien de nouveau à cette date
Information Syndicat 6 juillet 2026	
	Rien de nouveau à cette date
Information AGO 28 juillet 2026	
	Rien de nouveau à cette date

Demande d'indemnisation NAY :

- *Initiale : 924 670€ + 5 000€ art 700*
- *Novembre 2024 : 242 239€ + 5 000€ art 700*
- *Juin 2025 : 242 239€ + 5 000€ art 700*

C/ Tribunal de commerce de Lyon - INNOTTANK	
Information Syndicat 9 juillet 2025 et AGO 28 juillet 2025	
6 juin 2025	Conclusions et intervention volontaire INNOTTANK et renvoi au 4 juillet pour dépôt conclusions ALDA
4 juillet 2025	Affaire renvoyée au 12 septembre pour dépôt conclusions ALDA
Information Syndicat et AGO 26 décembre 2025	
12 septembre 2025	Dépôt conclusions ALDA + nouvelles conclusions INNOTTANK et renvoi au 10 octobre
10 octobre 2025	Dépôt conclusions ALDA. Affaire renvoyée au 30 octobre en formation collégiale pour fixation de l'incident
30 octobre 2025	Dépôt conclusions INNOTTANK et renvoi au 4 décembre pour plaidoirie
14 novembre 2025	Dépôt spontané conclusions NAY au soutien de l'intervention volontaire d'INNOTTANK*
4 décembre 2025	Dépôt conclusions INNOTTANK et renvoi au 12 février 2026 pour plaidoirie
Information Syndicat 11 mai 2026	
27 janvier 2026	Dépôt conclusions ALDA
5 février 2026	Dépôt conclusions INNOTTANK
12 février 2026	Plaidoirie en présence des conseils des 3 parties + représentants ALDA et INNOTTANK : Décision du tribunal programmée le 2 avril 2026.
23 mars 2026	Note en délibéré d'INNOTTANK
26 mars 2026	Courrier conseils ALDA au Psdt pour souligner l'irrégularité du dépôt de la note en délibéré
2 avril 2026	Décision du Tribunal reportée au 21 mai 2026
Information Syndicat 6 juillet 2026	
21 mai 2026	Décision du tribunal reportée au 18 juin 2026
18 juin 2026	Pas d'information du Tribunal à ce jour
Information AGO 28 juillet 2026	
	Pas d'information du Tribunal à ce jour

Demande d'indemnisation INNOTTANK 6 juin 2025 :

- *2 500€ au titre de dommages et intérêts pour perte de chance de proposer une offre alternative aux résidents d'Avoriaz en réparation d'un prétendu abus de position dominante*
- *5 000€ en réparation du préjudice moral occasionné*
- *5 000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile*

3/ DISCUSSION DU PROJET DE BUDGET ET VOTE DE LA RESOLUTION 1 « VOTE DU BUDGET 2026/2027 »

ESTIMATION DE CLOTURE BUDGET 2025 – 2026

DEPENSES	Budget 2025/2026 5,90 m²	Estimation fin 09/2026
Achats	106 600 €	143 144 €
Travaux et fournitures	684 240 €	661 745 €
Salaires et charges sociales	798 178 €	739 601 €
Divers	125 650 €	114 138 €

TOTAL DEPENSES	1 714 868 €	1 658 628 €
RECETTES		
Cotisation ALDA	1 552 659 €	1 553 338 €
Cotisation PK Falaise/Proclou	4 720 €	4 720 €
Cotisation PK Plateau	5 015 €	5 015 €
Cotisation Hôtel MIL8	15 968 €	15 968 €
Redevance m²		8 049 €
Autres recettes	61 810 €	61 764 €
Hébergeurs / SERMA	53 500 €	55 502 €
TOTAL RECETTES	1 693 672 €	1 704 356 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 21 196 €	45 728 €

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026 - 2027

Le budget prévisionnel concerne l'exercice courant du :

1er octobre 2026 au 30 septembre 2027.

Les principales hypothèses retenues sont :

- a) Prise en compte de l'évolution générale des coûts ;
- b) Réévaluation des dépenses de personnel ;
- c) Prise en compte de l'exécution réelle du budget 2025-2026 ;
- d) Financement des investissements nécessaires à la continuité des missions de l'ALDA ;
- e) Maintien d'une politique prudente de gestion de la trésorerie.

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 - 2027

Les montants alloués à la majorité des postes de dépenses du budget 2025-2026 sont globalement reconduits. Les principales variations portent sur les lignes suivantes :

	BUDGET 2025 - 2026	PROJET 2026 - 2027	Observations
ACHATS			
Carburant	10 200€	15 000€	Indexation en considération du contexte géopolitique
TRAVAUX FOURNITURES SERVICES EXTERIEURS			
Logement personnel	135 000€	155 000€	Ce poste a été augmenté afin de prendre en compte des loyers en progression constante
Bureau	16 750 €	17 300 €	Indexation annuelle
Hangar espaces verts	25 800 €	27 064 €	Indexation annuelle
Sous-traitance paysagiste	70 890 €	72 420 €	Indexation annuelle
Entretien matériels	7 000€	9 000 €	
Location lignes bande passante	60 000 €	50 000 €	Estimation à la baisse
Assurances	27 500 €	23 500 €	
Comptabilité	26 500 €	25 500 €	
Téléphone	10 000 €	10 000 €	
SALAIRES – CHARGES SOCIALES			
Direction	232 578 €	240 000 €	Ancienneté et indexation des salaires (référence SMIC, 1,18 % au 1 ^{er} janvier 2026 et 2,41 % au 1 ^{er} juin 2026).
Autres permanents	93 000 €	91 500 €	
Espaces verts	91 000 €	88 400 €	
Gestion du sans voiture	395 000 €	405 000 €	Un poste supplémentaire d'adjoint a de nouveau été budgété et reconduit dans la ligne Direction afin de compléter et Afin de renforcer le service administratif de l'association ; ce recrutement n'a pas été effectué au cours de l'exercice 2025/2026.
DIVERS			
Amortissements	117 350 €	135 580 €	Augmentation générée par les quotes-parts d'amortissement du programme d'investissement de l'exercice 2026/2027.

1. Maintenance et supervision du réseau (Internet et TV) : 160 000 €

Continuité de l'organisation mise en place depuis janvier 2020 :

- Proposer aux utilisateurs des délais de rétablissement réduits en cas d'incident.

- Permettre la déclaration de tout incident auprès d'un support téléphonique, disponible du lundi au vendredi de 9 h à 20 h en période de saison, ainsi qu'une astreinte via répondeur le week-end. En intersaison, le support est assuré de 9 h à 18 h. Si nécessaire, un technicien peut intervenir sur site afin de traiter les problématiques relevant des installations privatives.
- Assurer une permanence technique sur site :
 - En saison estivale, du lundi au mercredi ;
 - En saison hivernale, du lundi au vendredi, avec une présence renforcée.
- Maintenir une présence hors saison d'une journée par semaine afin de répondre aux problématiques privatives.

Performances réseau internet			
	Volume global Bande passante	Débit alloué aux utilisateurs	
		Fibre optique	Câble coaxial
2026/2027	10 gigas	Jusqu'à 100 mégas symétriques	Suspension du service en cours
2025/2026	8 gigas		
2024/2025	6 gigas		
2023/2024	4 gigas		
2022/2023	3,2 gigas		
2021/2022	3,2 gigas		
2020/2021	1,6 gigas		8 Mbps download 0,75 upload
2019/2020	1,6 gigas		
2018/2019	1,6 gigas		
2017/2018	1,3 gigas		6 Mbps download 0,512 upload
2016/2017	1 giga	Jusqu'à 40 mégas symétriques	4 Mbps download 0,256 upload

1. Honoraires juridiques : 75 000 €

La somme de 75 000 € inscrite aux budgets 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 est reconduite afin de couvrir les frais de conseils induits par la poursuite des procédures diverses.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026 – 2027

✓ ACCUEIL

1. Installation de deux nouveaux écrans d'affichage dynamique : 29 184 €

Ces dispositifs ont pour vocation d'améliorer la diffusion des informations touristiques et logistiques auprès de la clientèle, afin de faciliter son parcours lors de son arrivée en station comme au moment de son départ.

Deux écrans de ce type ont été installés pour la saison hivernale 2024-2025, et le retour d'expérience s'est révélé très positif, confirmant la pertinence de ce dispositif.

✓ RESEAU TV – INTERNET

1. Mise en place de matériel de tête de réseau OLT : 66 994 €

Le vieillissement de ces équipements impose le remplacement de l'un des OLT.

2. Remplacement cœur de réseau : 89 946 €

Le matériel actuellement en service, acquis en 2019, n'est désormais plus couvert par la garantie constructeur. Son remplacement doit être envisagé.

3. Climatisation : 18 000 €

Le système de climatisation actuel, installé en 2017, montre aujourd'hui des signes de vieillissement et de perte de performance.

Son remplacement doit être réalisé afin de garantir le maintien des conditions de refroidissement indispensables au bon fonctionnement de l'environnement du cœur de réseau.

3. RECETTES PREVISIONNELLES 2026 - 2027

Pour couvrir les dépenses ci-dessus, le montant de la cotisation de 5,90 €/m² appliquée au titre de l'exercice 2024/2025 et 2025-2026 est reconduit.

a) COTISATIONS

Comme chaque année, l'assiette des cotisations de fonctionnement de l'association est réajustée pour le nouvel exercice comptable, pour tenir compte de la modification réglementaire des surfaces (surface de plancher/SHON) induite par certains projets d'extension/modification de l'existant.

Les éléments recensés par nos services induisent un réajustement à 267 637,90 m².

L'application d'une cotisation de 5,90 €/m² va générer une recette de : 1 579 064 €.

b) RECETTES COMPLEMENTAIRES :

1. Produits divers : 10 000 €

Une estimation de 10 000 € est reconduite (essentiellement générée par l'exploitation de la bagagerie de l'accueil station).

2. Location de fibre noire : 3 600 €

Cette facturation correspond à la location de liens de fibre optique noire à un opérateur extérieur utilisant l'infrastructure fibre optique horizontale de l'ALDA pour desservir 3 de ses clients à Avoriaz.

Le loyer de chaque desserte est de 1 200 € par an. Recette prévue : 3 600 €.

3. Produits financiers : 12 000 €

Une partie de la trésorerie de l'association a été placée avec la souscription de comptes à termes (décision du Syndicat ALDA du 26 décembre 2023). Les intérêts au titre de l'exercice 2026-2027 sont estimés à 12 000 €.

4. Commune (refacturation espaces verts) : 33 000 €

Conformément au devis proposé par l'ALDA à la Municipalité, l'entretien des espaces verts communaux est reconduit pour cet été 2026.

Ce chiffrage compense à coût réel la prestation confiée par la municipalité à l'ALDA.

5. CCHC / Refacturation électricité passage public SNOW + local : 2 000 €

L'ALDA refacture à la CCHC les consommations d'électricité de la coursive publique ainsi que le loyer d'un local technique. Afin de simplifier ce dispositif de facturation, l'ALDA a demandé à la CCHC de procéder à l'installation d'un compteur électrique indépendant.

6. Participation accueil : 57 600 €

Comme chaque année, les hébergeurs et la SERMA contribuent au fonctionnement de la cellule d'accueil de la station :

- SERMA : 20 000 € (sachant que l'ALDA verse également 20 000 € à la SERMA au titre du fonctionnement du téléphérique de nuit).
- Hébergeurs : 14 € par unité de logement exploitée (y compris les conciergeries) soit en moyenne 30 100 €.
- Un complément de recette de 7 500 € généré par la location de desks à certaines agences dans l'enceinte du bâtiment d'accueil (5 entités).

4. SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL 2026 - 2027

DEPENSES	BUDGET 2025 – 2026 5,90 €/m²	Estimation fin septembre 2026	BUDGET 2026 – 2027 5,90 €/m²
Achats	106 600 €	143 144 €	108 900 €
Travaux et fournitures	684 240 €	661 745 €	691 384 €
Salaires et charges sociales	798 378 €	739 601 €	811 700 €
Divers	125 650 €	114 138 €	143 180 €
TOTAL DEPENSES	1 714 868 €	1 658 628 €	1 755 164 €
RECETTES			
Cotisation ALDA	1 552 659 €	1 553 338 €	1 553 361 €
Cotisation PK Falaise et Proclou	4 720 €	4 720 €	4 720 €
Cotisation PK Plateau	5 015 €	5 015 €	5 015 €
Cotisation Hôtel MIL 8	15 968 €	15 968 €	15 968 €

Redevance m ²		8 049 €	
Autres recettes	61 810 €	61 764 €	60 600 €
Hébergeurs / SERMA	53 500 €	55 502 €	57 600 €
TOTAL RECETTES	1 693 672 €	1 704 356 €	1 697 264 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 21 196 €	45 728 €	- 57 900 €

5. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CAF 2025/2026 budgétée	64 150 €
CAF 2025/2026 estimée à fin sept	152 010 €
Investissements réalisés 2025/2026	62 702 €
Investissements prévus 2025/2026	64 150 €

Investissements budgétés 2025/2026	Budget	Réalisé
Renouvellement de 3 postes radio et remplacement de deux bases défectueuses	5 000 €	4 653 €
Déplacement et modernisation antennes et relais radios	5 150 €	3 571 €
Luges à bagages : Acquisition de 100 unités	12 000 €	10 753 €
Signalétique	7 000 €	8 572 €
Réseau TV-Internet	35 000 €	29 955 €
Investissements imprévus 2025/2026		
Batteries pour débroussailleuses électriques		3 487 €
TV bureau ALDA		699 €
PC accueil station		1 008 €
TOTAL		62 702 €

CAF 2026/2027	77 680 €
Investissements budgétés	204 124 €

CLOTURE 2025-2026 - ESTIMATION

Le budget prévisionnel 2025-2026 (approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ALDA du 28 juillet 2025, soit l'exercice comptable courant), dont le terme se situe le 30 septembre 2026, se fonde sur une cotisation de fonctionnement fixée à 5,90 €/m².

La prévision de résultat de l'exercice 2025-2026 était budgétée à - 21 196 €.

La projection de clôture à fin septembre 2026 est 45 728 € (sauf imprévus).

Cette différence s'explique essentiellement par :

- Une économie sur le poste frais juridiques (estimée à 30 000 €).
- Le recrutement d'un adjoint de direction qui ne s'est pas encore concrétisé (45 000 € ayant été budgétés).
- La perception d'une redevance sur les constructions nouvelles pour un montant de 8 049 €.

La proposition soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire ALDA du 28 juillet 2026 est de voter un budget déficitaire de 57 900 € fondé sur une cotisation de 5,90 €/m².

La résolution n°1 « vote du budget 2026/2027 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1369 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 887

Bulletins Nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Nombre d'abstentions : 18

Nombre de voix exprimées : 869

Nombre de OUI : 817 (94,02%)

Nombre de NON : 52 (5,98%)

La résolution n°1 « Vote du budget 2026/2027 » est approuvée.

4/ QUESTIONS DIVERSES

1. Réunions d'information publique :

- Mardi 28 juillet 2026 : 18h30 - OT Avoriaz : Réunion d'information publique ALDA

2. Semaine des propriétaires été 2026 :

M. DUSSART annonce que la semaine des propriétaires sera organisée dans la semaine du 10 août et il remercie Jean-Marc VELLEMAN pour l'organisation des différentes animations.

3. IMH :

Afin de compléter l'exposé du Président, il est précisé au sujet de **la réglementation relative aux Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH)** :

- Un point d'avancement est présenté concernant un dossier technique en cours.
- La partie administrative et juridique du dossier a franchi une nouvelle étape. Un avant-projet sommaire doit désormais être commandé, notamment par Pierre & Vacances et la CCHC.
- Le dossier technique devra permettre au CSTB de déterminer si des essais au feu en grandeur réelle sont nécessaires ou si les simulations informatiques sont suffisantes.
- Dans l'hypothèse d'essais réels, une façade représentative sur deux niveaux serait réalisée en laboratoire afin d'étudier son comportement au feu, notamment les délais de propagation vers l'intérieur et vers l'extérieur.

4. Formation d'ornières devant le Changabang en saison hivernale :

Mme COLLOUD rapporte la formation d'ornières importantes dans certaines zones de circulation et de livraison, au niveau du restaurant CHANGABANG.

Ces déformations rendent notamment l'accès à certains équipements plus difficile pour les piétons.

Il est expliqué que les manœuvres répétées des véhicules de livraison contribuent à la formation de ces ornières.

Des demandes avaient déjà été faites auprès des services communaux afin que le passage d'une dameuse soit entrepris en fin de matinée afin de niveler la voirie dégradée.

Action : renouveler la demande auprès des services communaux afin d'améliorer la fréquence de remise en état de ces zones.

5. Panneau d'affichage dynamique de la SERMA, place Jean VUARNET

Mme COLLOUD indique que le panneau est trop lumineux et demande s'il est possible d'en diminuer l'intensité.

Cette question sera transmise aux services de la SERMA.

6. HARLEY DAYS

La question de la circulation des motos dans la station pendant les Harley Days est abordée.

Il est rappelé que les éditions antérieures avaient généré certaines nuisances, notamment nocturnes, ayant conduit à limiter l'accès des motos dans la station.

Pour l'édition 2026, une solution intermédiaire a été retenue : accès des motos pendant la journée, stationnement dans une zone définie à proximité de l'Aquariaz, horaires d'accès approximativement compris entre 9 h et 19 h, stationnement des motos à l'extérieur de la station pendant la nuit.

Cette organisation vise à trouver un équilibre entre l'animation générée par l'événement, son intérêt pour la station et la nécessité de préserver le caractère piétonnier d'Avoriaz ainsi que la tranquillité nocturne.

Un bilan permettra d'évaluer la pertinence de cette organisation pour les prochaines éditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA
Eric DUSSART



Le Secrétaire de séance
Damien TRETHAU

